# CONVENTION D’ADHÉSION

# Relative au marché intitulé « Projet "abords d'écoles" - Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud »

# (CSC N° MI-O8.11.02-22-5192)

**Entre d’une part** :

**La Région Wallonne** (Service Public de Wallonie – Mobilité & Infrastructures) représentée par Monsieur ir E WILLAME, Directeur général,ci-après « l’Administration »

**et d’autre part** :

**La Commune de ………………………………………………. ,**

représentée par ……………………………………………………………………………………………..

ci-après « La Commune »

**Il est exposé ce qui suit :**

L’Administration a initié une procédure d’attribution d’un marché intitulé « Projet Abords d'écoles - Fourniture et pose de marquages routiers spécifiques préformés colorés en enduit à chaud » et régi par le CSC n° MI-O8.11.02-22-5192

Il s’agit d’une ***centrale d’achat*** au sensde l’article 2, 6° et 7° b) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics dont les communes wallonnes reprises dans l’AM 20/12/2022 (relatif à la subvention octroyée aux communes ayant manifesté leur intérêt dans le cadre du projet de renforcement de la visibilité des zones 30 abords d’écoles sur voiries communales au moyen d’une marquage spécifique) peuvent bénéficier pour l’exécution de leurs travaux.

**Il est dès lors convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Cadre général**

L’Administration intervient en qualité de ***centrale d’achat*** à la seule fin de gérer la procédure de passation d’un accord-cadre et de l’attribuer au soumissionnaire sélectionné qui aura remis l’offre régulière la plus avantageuse.

La Commune atteste avoir pris connaissance des conditions contractuelles définies par le CSC n° MI-O8.11.02-22-5192 et spécialement celles relatives au paiement - qu’elle s’engage à respecter strictement.

La Commune introduit, via le Guichet des Pouvoirs Locaux, un exemplaire signé de la présente convention. Le formulaire et le présent document à joindre sont à introduire dans la rubrique « *Travaux subsidiés* », catégorie « *Espaces publics* »

Après attribution du marché, la Commune passera commandes en fonction de ses besoins auprès de l’adjudicataire du lot du marché.

**Lors de la première commande à l’adjudicataire du lot du marché, la Commune joint à son attention une copie de la présente convention d’adhésion dûment signée.**

L’Administration est seule compétente pour :

* La constitution et la libération du cautionnement ;
* L’application des mesures d’office (article 47 AR 14 janvier 2013) ;
* L’application des articles 48, 49, 50, 51, 61, 62, 62/1 et 63 de l’arrêté royal du 14 janvier 2013 ;
* La modification éventuelle du marché ;
* La rédaction d’avenants de portée générale.

**Article 2 : Suivi d’exécution**

La Commune indique dans la présente convention les coordonnées de la personne (fonctionnaire adjoint) qu’elle charge d’assurer les contrôle et suivi d’exécution de ses commandes tels que définis dans le CSC n° MI-O8.11.02-22-5192.

##  Coordonnées du fonctionnaire adjoint chargé du suivi :

 Nom : ***……………………………………………………………….***

 Prénom : ***……………………………………………………………….***

 Fonction : ***……………………………………………………………….***

 Téléphone : ***……………………………………………………………….***

 Adresse mail : ***……………………………………………………………….***

En cas de défaut d’exécution de l’adjudicataire (au sens de l’article 44 de l’arrêté royal du 14 janvier 2013), la Commune se concerte avec le fonctionnaire dirigeant de l’Administration afin de convenir de la suite à y réserver.

La Commune informe sans délai le fonctionnaire dirigeant de l’Administration de toute requête ou réclamation qui lui serait adressée par l’adjudicataire.

La Commune, ou un représentant, doit être présente lors de la réalisation des travaux.

**Article 3 : Responsabilité et garantie**

La Commune prend à sa charge les intérêts de retard et autres indemnités éventuelles dues à l’adjudicataire en raison de ses retards, défauts de paiements ou manquements quelconques qui lui sont imputables. Elle garantit l’Administration contre toute réclamation en raison desdits retards, défauts ou manquements.

|  |
| --- |
| Pour la Commune de ……………………………………………, |
| Le …./..../2023 |
|  |
|  |
| (Signature) |
| ……………………………………………………………(Nom) |
| ……………………….………………………………(Fonction) |